

## Communiqué de presse



Ajaccio, le 28 novembre 2022

### Tempête du 18 août 2022 : Bilan du soutien d'action sociale au bénéfice des travailleurs indépendants

**Pour venir en aide aux artisans et commerçants victimes des intempéries qui ont touché la Corse le 18 août 2022, l'action sociale du Conseil à la Protection sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) gérée par les Urssaf, a déclenché son plan «catastrophe et intempéries».**

Lors d'une conférence de presse organisée à Ajaccio lundi 12 septembre 2022, la Présidente du CPSTI corse, Luce Petrolì, avait rappelé qu'une aide spécifique avait été mise en place pour les travailleurs indépendants impactés.

Cette aide financière exceptionnelle, répondait aux besoins les plus urgents des travailleurs indépendants actifs concernés du fait de l'atteinte de leurs locaux professionnels, de leurs outils de production et/ou de leur domicile principal.

3 mois après cette catastrophe qui a endeuillé la Corse, **78 demandes d'aide** ont reçu un accord du Conseil à la Protection sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) pour un **montant total d'aide de 102 000€**, soit un montant moyen d'aide de 1 308€.

« Efficacité et solidarité ont été les maîtres mots de cette opération. Je remercie les membres de la Commission d'action sociale qui se sont réunis rapidement pour venir en soutien des travailleurs indépendants touchés par la tempête, mais aussi les équipes de l'Urssaf qui ont assuré la mise en œuvre sans délai des décisions de la commission », souligne le Directeur de l'Urssaf Corse, Manuel Falaschi.

[Pour en savoir + sur les aides d'action sociale](#)

#### L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.